

# Flash Info



Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Notre secteur d'activité évolue fortement, au gré des réformes et de la réglementation, le marché de la complémentaire santé devient plus concurrentiel. C'est dans ce contexte que j'ai le plaisir de vous informer que notre Conseil d'Administration m'a donné pouvoir, le 4 novembre dernier, d'engager des pourparlers dans le cadre d'un projet de fusion avec deux mutuelles du réseau Mutualia : Mutualia Santé Méditerranée Cévennes Velay et Mutualia Santé Atlantique. Ce projet est une opportunité de valoriser notre complémentarité, de nous préparer aux échéances du 1er janvier 2016 (Accord National Interprofessionnel) qui nous donnera une nouvelle dimension d'acteur plurirégional, de taille significative. Nous serons forts ensemble d'une présence sur 32 départements et dotés d'un portefeuille solide de plus de 140 000 personnes protégées. Le projet sera présenté et proposé aux délégués pour validation lors de notre Assemblée Générale du 11/06/2015.

Merci pour votre confiance.

Michel BRODEL

Président de Mutualia Nord De France



## Complémentaire Santé Responsable

Annoncé par le Président de la République en Automne 2012, tous les contrats d'assurance maladie complémentaire souscrits ou renouvelés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 devront respecter de nouveaux critères, afin d'être « responsables ».

C'est pourquoi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 vos garanties évolueront afin d'être conformes à la législation imposée. Rassurez vous, vous n'avez aucune démarche à effectuer, cette mise à jour se fera automatiquement.

## Qu'est ce qu'un contrat dit « responsable » ?

Voici les critères que votre contrat devra désormais respecter :

- le remboursement du ticket modérateur des soins courants : consultations en ville, médicaments (vignettes blanches), actes de biologie, analyses médicales et un ensemble de prestations de prévention tel que le détartrage annuel...
- le remboursement du forfait journalier hospitalier sans limitation de durée
- la limitation de la prise en charge des dépassements d'honoraires des médecins non adhérents au Contrat d'Accès aux Soins
- des minimas et maximas appliqués aux équipements optiques (monture + verres) sur 2 ans (1 an pour les mineurs ou en cas de changement de la vue).

## Contrats d'accès aux soins

Au 30 juin 2014, près de 11000 médecins avaient adhéré à ce dispositif visant à limiter le montant des dépassements d'honoraires facturés aux patients. En privilégiant un médecin ayant adhéré au C.A.S., vous bénéficiez d'une meilleure prise en charge des soins par votre Caisse de Sécurité Sociale, mais aussi par Mutualia.

[Plus d'infos sur direct-ameli.fr](http://direct-ameli.fr)

## Parcours de soins

Si vous avez plus de 16 ans, vous devez déclarer un médecin traitant. Celui-ci coordonne les soins et centralise les informations qui vous concernent. Vous devez passer par lui pour consulter d'autres médecins, avec lesquels il se charge d'assurer le lien. Si vous ne déclarez pas de médecin traitant ou si vous consultez d'autres médecins sans être adressé par votre médecin traitant, vous serez pénalisé par des niveaux de remboursement beaucoup moins élevés de la part de votre Caisse de Sécurité Sociale.

Ne sont pas concernés les ophtalmologistes, gynécologues et chirurgiens-dentistes, à qui vous pouvez vous adresser directement.

[Retrouvez toutes ces informations sur ameli.fr](http://ameli.fr) et sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## Mutualia aux côtés des entreprises avec son offre Vivactiv'Santé !

C'est au 1<sup>er</sup> janvier 2016 que la généralisation de la complémentaire santé prendra effet avec, pour les entreprises, l'obligation de proposer à tous leurs salariés une garantie santé.

Par manque de temps ou d'information, il peut être difficile de s'y retrouver. **Vivactiv'Santé** c'est avant tout une offre certifiée « ANI et Contrat Responsable » avec le libre choix de la garantie pour les dirigeants comme pour les salariés.

**Pour les entreprises**, Mutualia propose 4 formules. Le dirigeant peut ainsi faire un choix raisonné entre sa politique sociale, son budget et ses obligations.

Peu importe le niveau choisi, l'entreprise a l'assurance de bénéficier de nombreux avantages tels que des exonérations fiscales et sociales, un espace entreprise en ligne pour gérer facilement son contrat au quotidien et d'un accompagnement personnalisé avec un expert Mutualia.

**Quant aux salariés**, Mutualia leur propose de choisir parmi des formules optionnelles pour compléter l'offre souscrite par l'entreprise. Mutualia met à leur disposition le réseau de soins optique Carte Blanche, Mutualia Assistance en cas de coup dur, le Service de Relation Adhérent téléphonique pour répondre à toutes les questions relatives au contrat et un espace adhérent en ligne pour accéder à tout moment à leurs remboursements ou aux dernières actualités de la mutuelle,....

Bien plus qu'une réponse à la réglementation, avec **Vivactiv'Santé**, Mutualia propose aux dirigeants, le conseil et l'accompagnement nécessaires, la liberté d'une offre adaptée à leur entreprise et la relation sur mesure avec un conseiller dédié .

Si vous souhaitez que notre Conseiller Mutualiste apporte une aide à votre employeur sur ce point, contactez nous au **03 21 15 99 99**.

## SOYEZ VIGILANT !

*Plusieurs adhérents nous ont fait part de démarchages (téléphonique ou à domicile) par des commerciaux se présentant comme Mutualia et tenant un discours bien « rodé ».*

**Attention,**  
*il s'agit de pratiques frauduleuses. Nous avons entamé une procédure auprès de l'Autorité de Contrôle. En cas de doute, contactez le siège social au 03 21 24 60 88.*

## Attention Changements

### LES PERMANENCES MUTUALIA

Pour être au plus proche de vous, vos conseillers mutualistes sont présents une ou plusieurs fois dans le mois :

#### Pas de Calais :

- Montreuil : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi, 9h - 12h
- St Pol / Ternoise : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi - 13h30-16h30
- Ardres : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi, 9h-12h
- Desvres : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi, 13h30-16h30
- Aires / Lys : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi, 9h-12h

#### Nord :

- Quaedrype : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi, 14h-17h
- Capinghem : tous les mercredis, 9h-12h30 - 14h-17h
- Le Quesnoy : tous les lundis, 9h30-12h30
- Sars et Rosières : 1<sup>er</sup> vendredi, 9h-12h30

#### Somme :

- Boves : tous les mardis, 9h-12h

#### Aisne :

- Laon : 1<sup>er</sup> jeudi, 14h-17h
- Soissons : 2<sup>e</sup> jeudi, 14h-17h
- Vervins : 3<sup>e</sup> jeudi, 14h-17h
- St Quentin : 4<sup>e</sup> jeudi, 13h30-17h

### Réseau Carte Blanche - Soins OPTIQUE

*Vous avez certainement remarqué le nouveau logo sur votre carte Mutuelle. Il vous permet d'accéder à des professionnels de santé partenaires, vous garantissant des tarifs avantageux, une garantie casse et le tiers payant.*



Entre nous, c'est humain

Plus d'infos sur [www.mutualia.fr](http://www.mutualia.fr)

**Service Relation Adhérent :**

Un seul numéro pour une réponse personnalisée :

**03 21 15 99 99** (non surtaxé)